

Travail utilisation téléphone portable

Attention : en français les phrases commencent par une majuscule et finissent par un point. Elles se composent d'un sujet, d'un verbe et d'un complément. Fais-en sorte que tes réponses soient écrites en français.

Texte A : La loi et le cadre juridique qui encadrent l'usage du téléphone au sein du collège.

Au collège, un élève n'a pas le droit d'utiliser son téléphone portable dans l'établissement pendant les cours et en dehors des cours (notamment pendant les récréations).

L'utilisation du téléphone est également interdite pendant les activités liées à l'enseignement qui se déroulent à l'extérieur de l'établissement (notamment au gymnase).

Un élève ne peut donc pas utiliser son téléphone en remplacement de sa calculatrice ou pour connaître l'heure. Il peut l'utiliser dans les circonstances et les lieux prévus par le règlement intérieur, notamment pour un usage pédagogique.

Le personnel de direction, d'enseignement, d'éducation ou de surveillance peut confisquer le téléphone portable d'un élève en cas d'utilisation non autorisée. Le règlement intérieur de l'établissement fixe les règles de confiscation et de restitution du téléphone.

Il existe, toutefois, une exception. Un élève présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant peut utiliser des équipements connectés si son état de santé le nécessite.

Ce sont deux textes qui régissent ces règles au collège :

- Code de l'éducation : articles L511-1 à L511-5
- Circulaire N° 2018-114 du 26/09/2018 relative à l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège (PDF - 160.4 KB)

Au lycée, l'usage du téléphone peut être autorisé, limité ou interdit selon les lieux et les circonstances. Les règles d'utilisation sont fixées dans le règlement intérieur.

Questions :

- 1) Que dit la loi sur l'utilisation du téléphone portable au sein du collège ?
- 2) Que faisais-tu au moment où tu as été vu en train d'utiliser ton téléphone ? Cette utilisation était-elle autorisée par le règlement intérieur ?
- 3) Selon toi, pourquoi les règles peuvent être différentes au lycée ?

Texte B : Le cyberharcèlement.

L'utilisation d'internet et des réseaux sociaux a conduit à un nouveau type de harcèlement, le cyberharcèlement. Internet n'a pas inventé le harcèlement mais il en a étendu les capacités. En effet, le problème est que dans le cas du cyberharcèlement le nombre de personnes touchés est potentiellement beaucoup plus grand, que le harcèlement continue même chez soi et que la victime peut être encore plus isolée que dans le cas d'un harcèlement



classique. De plus, la victime est souvent invisible pour les adultes, en tout cas, tant que personne n'a signalé la situation.

Il n'est pas toujours facile pour un élève de déterminer quand il devient cyberharceleur. Il faut retenir qu'internet n'est ni une zone de non droit, ni un espace bénéficiant d'un droit spécifique (ce que l'on ne peut pas faire dans la rue, ne doit pas non plus se faire sur la toile). Il faut garder en tête qu'un simple commentaire ou « like », en apparence anodin, peut laisser une trace et être lourd de conséquences. Par exemple, liker un commentaire négatif sur un camarade de classe c'est être co-responsable d'une attitude de dénigrement pouvant déboucher sur du harcèlement. C'est pour ces raisons qu'il existe un âge minimal pour s'inscrire sur les réseaux sociaux. Il est souvent de 13 ans.

Dans le domaine du cyberharcèlement, on retrouve nombre de cas de harcèlement à caractéristiques sexuelles. Il existe par exemple, les dick pix, c'est une forme d'exhibition sexuelle. Elle est problématique car c'est un garçon qui décide d'envoyer, sans le consentement du ou de la destinataire, une photo de son pénis. C'est une image choquante qui peut être traumatisante. Il existe également la diffusion de photos intimes sans l'accord de la personne. Cette photo peut avoir été prise avec ou sans l'accord de la victime mais en aucun cela n'autorise, ni ne justifie sa diffusion. Toutefois, il est important d'avoir conscience de ce risque lorsque l'on choisit, par exemple, avec son copain ou sa copine de se prendre en photo ou en vidéo. Enfin, le type de harcèlement à caractère sexuel le plus courant est les messages ou commentaires postés sur les réseaux sociaux à propos du physique et de l'intimité d'une personne.

Le cyberharcèlement à caractère sexuel, Jonathan le connaît bien. Il a d'abord été harceleur avant de devenir victime de harcèlement. Jonathan est en classe de quatrième, il est secrètement amoureux de Célia qui est dans sa classe. Jonathan qui est assez fier à peur de dévoiler ses sentiments à Célia et qu'elle le rejette. Sous les conseils d'un de ses amis (bien intentionné ?), il envoie une photo de son pénis à Célia. Il y voit une façon plus simple de lui dire qu'il est amoureux d'elle. Il ne se rend pas compte que ce n'est absolument pas une bonne idée. D'abord, parce que Célia éprouve les mêmes sentiments que lui et qu'elle aurait dit oui s'il lui avait simplement demandé de sortir avec elle. Mais surtout, parce qu'en envoyant cette photo, il a traumatisé Célia. Célia, la personne qu'il aime. Il s'est rendu coupable de harcèlement sexuel. Malheureusement, Célia, peut être parce qu'elle était sous le choc justement, ne va pas en parler. Vexée, qu'il ne la voit que comme un objet sexuel, elle décide d'envoyer cette photo à tous ses contacts. Elle devient, elle aussi, au centre d'un jeu de harcèlement. Jonathan reçoit alors un nombre de messages haineux, le critiquant et se sent très honteux.

Les parents de Farès, un ami de Jonathan, appelleront le collègue après avoir vu la photo sur le portable de leur enfant. Finalement, Célia et Jonathan seront tous les deux punis, Célia de 3 jours d'exclusion et Jonathan d'une semaine.

Questions :



- 1) Qu'est-ce qui différencie le harcèlement classique du cyberharcèlement ? Qu'est ce qui le rend particulièrement dangereux ?
- 2) Qu'a fait Jonathan ? Qu'est-ce qui lui est arrivé ?
- 3) Quelles sont les formes de harcèlement expliquées dans le paragraphe précédent que l'on retrouve dans l'histoire de Jonathan ?
- 4) Célia est-elle victime ou harceleuse ?
- 5) Les sanctions te paraissent-elles justifiées ?
- 6) Que ce serait-il passé si Célia et Jonathan s'étaient confiés l'un à l'autre ?

Texte C : Vérifier ses sources et développer son regard critique.

Internet est un formidable outil pour trouver des informations et faire des recherches. Encore faut-il savoir s'y prendre ! En effet, on trouve tout et son contraire. Alors, comment s'y repérer ? Tout d'abord, on peut avoir confiance en une information que si on la retrouve à plusieurs endroits. Toutefois, cela n'est pas suffisant. Il faut vérifier que, par exemple, le deuxième endroit où l'on trouve l'information ne tire pas son information du premier site et ainsi de suite. Il faut toujours s'assurer que l'on peut remonter à la source de l'information (l'endroit d'où provient l'information). La source doit donc être indiquée. Une information ne présentant pas ce minimum requis devient, par conséquent, inutile.

Une fois la source trouvée, il faut prendre du recul et utiliser son esprit critique. L'auteur-e est-il objectif (à défaut d'être neutre) ? A-t-il un intérêt dans la publication de cette information ? Peut-on lui faire confiance ? Le texte paraît-il impartial ou propose-t-il un parti pris ? De quel type de texte s'agit-il, d'un article ou d'une tribune ?

Aucune information n'est neutre, il est donc important de garder un maximum son esprit ouvert et, quand elles existent, de lire des opinions contradictoires. Il ne faut pas devenir « paranoïaque » mais savoir rester vigilant.

Questions :

- 1) Quelle problématique aborde le texte C ? En quoi ce texte peut-il te servir à l'école ? Et dans ta vie de tous les jours ?
- 2) Raconte, en 7 lignes minimum, une information que tu as apprise, qui s'est révélée être fausse (une information sur internet, une rumeur au collège...).

Texte D : Les contenus indésirables.

Quand on utilise internet, on trouve du contenu inapproprié que cela soit de manière volontaire ou non. Ainsi, sur les réseaux sociaux certaines images défilent sans que l'on ait voulu les visionner. Toutefois, même quand cela est volontaire on n'est pas toujours prêt à faire face aux images visionnées. Si l'on ne partage pas nos impressions, le fait d'être choqué, cela peut alors modifier la qualité du sommeil, sa perception de la vie et donc son comportement.



De plus, même quand le visionnage est volontaire, il peut être provoqué par la volonté de prouver à ses ami-es que l'on en est capable, qu'il s'agisse de films violents ou de contenus à caractère pornographique. Pour les contenus audiovisuels, il est important de suivre la signalétique jeunesse mise en place par le CSA, ce sont les pictogrammes noirs dans lesquels apparaissent deux chiffres indiquant en-dessous de quel âge, le contenu est déconseillé.

D'ailleurs, avec le développement d'internet, l'accès à du contenu à caractère pornographique s'est simplifié. À tel point qu'il peut être involontaire, par exemple, en visionnant du streaming illégal. La pornographie présente une sexualité biaisée et éloignée de la réalité. C'est une sexualité sans sentiments partagés où le plaisir n'est lié qu'à la performance. Il peut provoquer un traumatisme pour ceux et celles qui n'y sont pas habitués mais aussi provoquer une angoisse de la performance pour ceux qui en visionnent régulièrement ou une certaine frustration lorsqu'ils découvrent que ce n'est pas la réalité. Il est important d'échanger à propos des images subies ou visionnées. Il faut également savoir qu'il existe d'autres moyens de découvrir la sexualité.

Quand on utilise internet, il est donc nécessaire de savoir l'utiliser en sécurité et d'être capable de se protéger de situations dangereuses.

Questions :

- 1) D'après le texte D, quels sont les risques présents sur internet ?
- 2) Avec qui peux-tu échanger en cas d'images traumatisantes ?
- 3) Respectes-tu la signalétique jeunesse mise en place par le CSA lorsque tu visionnes une fiction ?
- 4) Donne quelques idées pour te protéger sur internet.

Questions finales :

- 1) Comprends-tu mieux pourquoi le téléphone est interdit au sein de l'établissement ?
- 2) Avais-tu connaissance des risques quant à l'usage du téléphone ? Ce travail va-t-il te conduire à changer tes habitudes ?

Pour toutes ces raisons, le collège est un endroit qui doit permettre une prise de recul vis-à-vis de l'utilisation du téléphone, ce qui justifie son interdiction

